Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 107 (1999)

Artikel: Entre pâtisseries et prostituées : une ambassade savoyarde à Lyon en 1439

Autor: Pibiri, Eva

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-74403

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Entre pâtisseries et prostituées : une ambassade savoyarde à Lyon en 1439

Eva Pibiri

Les registres de la trésorerie générale de Savoie contiennent de multiples comptes rendus d'ambassades. Nombre d'entre eux ne permettent que difficilement de retracer les voyages entrepris par les diplomates et leur suite au service des Savoie. Parfois, un rédacteur plus prolixe dépasse le stade de la simple comptabilité et décrit consciencieusement l'itinéraire et le séjour des émissaires savoyards. Il ne faut cependant pas s'attendre à un récit de voyage décrivant les impressions de chacun : le texte reste à usage comptable. De même, ces documents n'indiquent que rarement le motif des déplacements des officiers ducaux ; les formules utilisées parlent plutôt de « difficiles négociations »[1] ou encore « pour aucunes chouses pour mondit seigneur ».[2] Le but comptable de ces relations de voyage ne nécessite d'ailleurs guère plus de précisions ; ce sont des détails superflus pour le trésorier. Les ambassadeurs partaient en mission munis d'instructions et seul le Conseil du Prince en recevait un double afin de contrôler la façon dont la tâche avait été accomplie.[3]

L'ambassade qui a attiré mon attention ne s'éloigne guère des États de Savoie et ne retient les diplomates qu'une vingtaine de jours loin de leurs demeures ;[4] toutefois, elle est riche d'indications quant à la vie quotidienne et aux problèmes matériels que doivent affronter des

[1] AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 38, 1390-1391, fol. 82v.

[2] AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 43, 1398-1400, fol. 154r.

[3] Un cahier regroupant les instructions aux ambassadeurs savoyards de 1429 à 1435 est conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote B 270. Le document est malheureusement fort endommagé.

[4] Le récit de cette ambassade s'étend sur 9 folios (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 85, 1439-1440, fol. 168v-172v). La section d'histoire de l'Université de Lausanne en possède un microfilm.

gentilshommes dépêchés dans une ville étrangère. Cet aspect des déplacements reste encore inégalement connu, car les récits de voyage ne s'y attardent guère ; en revanche, l'utilisation des sources comptables permet d'enrichir considérablement notre information. Le trésorier savoyard qui enregistre les dépenses livre d'ailleurs *in extenso* le rapport des frais de voyage rédigé en moyen français par le clerc Antoine de Lyon[5] et l'insère dans sa comptabilité en latin. Les textes en moyen français sont ainsi nombreux au sein des registres comptables.

Une délégation savoyarde à Lyon : arrivée et installation en ville

Jean de Seyssel, maréchal de Savoie, Lancelot de Luyrieux, Pierre de Grolée, conseiller et écuyer, et Guillaume Bolomier, secrétaire ducal d'Amédée VIII, sont mandés à Lyon auprès du roi de France Charles VII pour des négociations dont on ignore la teneur. Toutefois, grâce aux nombreuses ambassades envoyées vers Charles VII à la même période, il est possible de définir les sujets de préoccupations qu'Amédée VIII partageait avec le roi de France. En effet, ces derniers essaient, dès la fin de 1438, de trouver une solution aux ravages occasionnés par les Écorcheurs[6] qui pillaient le Lyonnais et la Bresse. Jean de Seyssel est d'ailleurs envoyé en France avant les autres ambassadeurs et se rend en Bresse[7] « ... pour resister es entreprises des

---

[5] *Libravit Johanni Berthodi alias Villyet procuratori et nomine* / (169r) *procuratorie Anthonii de Lugduno clerici expensarum factarum per dominos ambaxiatores domini apud Lugdunum, eundo ad serenissimem dominem regem Francie pro tunc ibidem existentem ibidem stando et inde reddendo, quos dictos Anthonius de Lugduno traxit et habuit, modis et formis contentis et descriptis in quodam rotulo papireo quatuor folia parve forme simul suta continenti, cuius rotuli tenor sequitur et est talis...* (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 85, 1439-1440, fol. 168v-169r).

[6] Hommes d'armes laissés sans emploi par les pauses de la reconquête sous Charles VII et, en dernier lieu, après le siège de Meaux en 1439. Ils formèrent des bandes de pillards qui ravagèrent la France. Charles VII dut organiser des compagnies pour mettre fin à leurs exactions (Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale,* Paris, Fayard, 1993, p. 372). Pour plus d'informations voir: Jean CORDEY, *Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent Ans (1329-1391),* Paris, H. Champion, 1911, et Henri BAUD, « Amédée VIII et la guerre de Cent Ans », dans *Revue Savoisienne,* 109 (1969), pp. 17-75.

[7] Dès le 11 avril 1439 (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 85, 1439-1440, fol. 173r).

escourcheurs lors estans en Bourgogne » et « ... pour visiter et faire reparalier et fortiffier les places de Breysse par doubte des escourcheurs ». Il se dirige ensuite vers Lyon avec les autres émissaires.[8]

La délégation savoyarde séjourne à Lyon du 28 mai au 17 juin 1439. Le clerc ne parle pas du trajet emprunté pour arriver à bon port. La proximité et la banalité de la destination ne requièrent aucune description, car la cour de Savoie envoie de nombreux émissaires dans cette ville, tant pour acheter ses étoffes de soie ou des fourrures,[9] que pour effectuer des missions diplomatiques[10] comme celle-ci.

Les quatre ambassadeurs sont entourés d'une troupe de trente-cinq cavaliers de leur suite et d'une vingtaine de gentilshommes.[11] C'est donc un groupe imposant qui arrive à Lyon le 28 mai.[12] Les ambassadeurs élisent domicile chez les frères Célestins.[13] Ce n'est pas un hasard si la troupe s'arrête dans ce couvent. En effet, Amédée VIII favorisa sa création en donnant en 1407 au grand procureur des Célestins une maison et ses dépendances, où ont été construits le couvent et son église. En contrepartie, le duc se réservait le droit de loger chez les Célestins chaque fois qu'il passerait par Lyon ;[14] à n'en pas douter, ce droit s'étendait aussi aux officiers qui le représentaient.

---

[8] AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 85, 1439-1440, fol. 173r-174v.

[9] Par exemple pour la préparation du trousseau de Jeanne de Savoie pour son mariage avec Jean-Jacques, marquis de Montferrat (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 56, 1410-1411, fol. 220v).

[10] Entre autres AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 69, 1423-1424, fol. 207v.

[11] Ne sont nommés que : Humbert de la Croix, Jean de la Garde, Humbert de Montluel, Pierre Masuer, le héraut Savoie, le joueur de trompette Étienne, Loys de Genost, Pierre de Lornay, Cotterat, Pierre Martin, Pierre Benoît et Pierre Randat (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 85, 1439-1440, fol. 169v).

[12] Comme point de comparaison, en 1414, l'ambassade d'Humbert le Bâtard à Constance vers l'empereur Sigismond ne comprend que vingt-cinq cavaliers. Humbert est pourtant accompagné par Henri de Colombier, capitaine du Piémont, Lambert Oddinet et Pierre de Crues, des personnages de premier plan dans l'administration savoyarde (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 60, 1413-1414, fol. 201r). D'ailleurs, sur une quarantaine d'ambassades savoyardes effectuées de 1399 à 1435, on trouve au maximum une troupe de quarante cavaliers.

[13] Les chevaux, quant à eux, sont dispersés dans deux auberges: celle de la « Tête noire » et celle du « Mouton ».

[14] Marie José DE SAVOIE, *La Maison de Savoie. Amédée VIII le duc qui devint pape*, vol. II, Turin, Fondation Humbert II et Marie José de Savoie, 1997², pp. 53-54. Amédée fait de même avec le couvent des Dominicains de Plainpalais à Genève où il réside lors de ses nombreux séjours genevois.

Ces derniers versent d'ailleurs 10 florins de petits poids aux Célestins pour leur séjour. Ce cloître devenait également un « observatoire discret »[15] dans Lyon, ville royale hors des limites du comté savoyard.

Antoine de Lyon devance le groupe afin de préparer l'hébergement des ambassadeurs. Cette pratique est courante et préserve de bien des désagréments : il n'est pas rare en effet que les émissaires savoyards ne trouvent pas de logement pendant leurs voyages[16] ou que l'endroit doive être nettoyé et apprêté. Le couvent des Célestins est d'ailleurs loin de répondre aux critères de confort des ambassadeurs. Afin de rendre leur séjour plus agréable ces derniers y font apporter quelques modifications : sept lits garnis sont loués et de la paille est achetée pour rendre les litières plus accueillantes. Deux artisans travaillent durant deux jours à réparer les châlits des chambres et à faire quelques travaux à la cuisine. Cette dernière manque visiblement des objets nécessaires au séjour des ambassadeurs. À cet effet, on loue les ustensiles requis pour la paneterie et la bouteillerie, ainsi que nonante-six grands plats d'étain, quarante-huit petits plats, cent soixante-huit écuelles et trois grands brocs en étain, appelés « cocasses », pour servir le vin. Une grande quantité de bois est aussi achetée aux Célestins pour se chauffer et pour cuisiner.[17] Toutes ces dépenses indiquent que les 10 livres versées aux Célestins comprenaient uniquement le logis et que les ambassadeurs devaient pourvoir à l'organisation matérielle de leur séjour.

Nourriture et festivités

Les diplomates se procurent aussi de nombreuses provisions. Antoine de Lyon se démarque des autres secrétaires en décrivant les différentes victuailles destinées aux ambassadeurs. Il est, en fait, plutôt habituel de ne lire que « dépenses de bouche » dans les comptes de voyage des émissaires savoyards.[18]

---

[15] Marie José de Savoie, *op. cit.*, p. 54.

[16] Humbert le Bâtard et les autres ambassadeurs envoyés à Constance en 1414 ne trouvent pas de logement à leur arrivée à Soleure (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 60, 1413-1414, fol. 201v).

[17] AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 85, 1439-1440, fol. 169v.

[18] Notamment AST, inv. 16, reg 74, 1429-1430, fol. 212v.

Ainsi, une réserve de 9114 litres de vin et de 6300 kilos[19] de blé et de froment est constituée, tant à Montluel qu'à Miribel[20] et à Lyon, pour la coquette somme de 575 florins. La quantité est si importante qu'il faut s'adresser à plusieurs marchands des environs. Ce chargement arrive d'ailleurs à Lyon par bateau sur le Rhône. De même, de la viande de bœuf, de mouton, de veau, de chevreau, de poussin, d'« oison » et de « poulaille » vient garnir la cuisine des Célestins. On achète également des légumes, des fruits et des épices.[21] Les diplomates semblent avoir un penchant pour les douceurs : ils dépensent 5 florins pour de la pâtisserie. Ils sont aussi friands de confitures,[22] de safran[23] et d'amandes qu'ils font quérir à plusieurs reprises chez les apothicaires Antoine Gorgeys et Jean Riendet, qui leur fournissent aussi des torches, des bougies de cire et de suif, ainsi que de l'huile d'olive.

Il est particulièrement intéressant de disposer de ces informations alimentaires, car la nourriture revêt une connotation très spécifique au Moyen Âge. Comme le relève Jacques Le Goff : « l'alimentation

---

[19] Les quantités sont exprimées en « ânées », c'est-à-dire en charge d'âne. Les ambassadeurs achètent 98 ânées de vin et 42 de froment. À Lyon, une ânée de vin valait 93 litres de vin et une ânée de grains équivalait à 150 kilos (Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, p. 79). Je tiens à remercier M. Pierre Dubuis pour ses précieux conseils et pour m'avoir indiqué cet ouvrage.

[20] Villes situées au Nord-Est de Lyon, toutes deux châtellenies savoyardes.

[21] Le détail des épices achetées n'est pas donné dans ce texte, mais d'autres ambassades en disent plus. Ainsi, lors du voyage d'Humbert le Bâtard en 1414, sont achetés en grande quantité du gingembre blanc, du poivre, du sucre, du safran, de la cannelle et des clous de girofle (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 60, 1413-1414, fol. 201r). On trouve les mêmes épices dans le texte d'une ambassade en 1430 (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 75, 1430-1431, fol. 206v).

[22] Le sucre, sous forme de confitures et pâtes de fruits, est d'un usage courant en milieu de cour (Jacqueline BOUCHER, « L'alimentation en milieu de cour sous les derniers Valois », dans *Pratique et discours alimentaires à la Renaissance*, sous la dir. de Jean-Claude MARGOLIN et Robert SAUZET, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1982, p. 165). De plus, les grands personnages qui viennent à Lyon reçoivent toujours des consuls des pots de confitures en cadeau de bienvenue; il s'agit donc d'une denrée de choix (Louis CAILLET, *Les entrées des princes et princesses de la Maison de Savoie à Lyon au XIVe et XVe siècle*, Lyon, L. Brun, 1909).

[23] Selon Bruno Laurioux, le safran est une des épices de prédilection des traités de cuisine français et italiens. On le retrouve dans 18% des recettes des traités français et dans 25 à 45% dans celles des traités italiens (Bruno LAURIOUX, « De l'usage des épices dans l'alimentation médiévale», dans *Médiévales. Langue, textes, histoire*, 5, Paris, Centre de recherche de l'Université de Paris VIII, 1983, pp. 15-31).

est la première occasion pour les couches dominantes de la société de manifester leur supériorité ».[24] Dans le cas précis des diplomates, leur train de vie doit surtout refléter la grandeur de leur seigneur.

Le puissant mange donc en grande quantité, et surtout de la viande, mais il exprime aussi sa richesse par la diversité des mets présentés sur sa table. Les viandes achetées par les ambassadeurs sont d'ailleurs habituelles dans les menus royaux quotidiens.[25] De même, la consommation d'épices et de fruits est révélatrice. Produits du commerce avec l'Orient, les épices sont, de par leur prix, l'indice d'un haut statut social par excellence ; cependant la variété importe plus que la quantité. Les épices[26] revêtent ainsi une fonction ostentatoire de premier ordre.

Les fruits sont souvent présents dans les menus des grands seigneurs. Là encore, c'est la diversité qui fait la différence, d'autant plus s'il s'agit d'oranges, de grenades et de dattes,[27] fruits méditerranéens rares en France.

La quantité de nourriture achetée par les diplomates dépasse de loin les besoins de la formation savoyarde, mais ces derniers ne font pas que défendre les intérêts de leur seigneur : ils passent aussi d'agréables moments dans la ville de Lyon. Nombreux sont les chevaliers, écuyers, musiciens et ménestrels qui sont invités à festoyer avec les ambassadeurs. Antoine de Lyon dit ne pas pouvoir les nommer tous, mais il a compté « 5007 personnes ». Il faut toutefois se montrer prudent face à un tel nombre. En fait, jour après jour, Antoine additionne le nombre des invités sans tenir compte du fait que les mêmes convives ont sans doute été présents à plusieurs repas. Une personne a ainsi pu être invitée à dix dîners, mais être comptabilisée par Antoine comme dix hôtes : cela réduit considérablement la donnée.

Les ménestrels et les musiciens font partie intégrante de la vie des diplomates. Ces derniers sont, en effet, toujours accueillis dignement par les trompettes des seigneurs des villes qu'ils traversent : il ne faut pas oublier que les ambassadeurs représentent le duc de Savoie.

---

[24] Jacques Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Arthaud, 1964, pp. 292 et 439. Sur la nourriture voir aussi l'ouvrage de Bruno Laurioux, *Le Moyen Âge à table*, Paris, A. Biro, 1989.

[25] Jacqueline Boucher, « L'alimentation en milieu de cour… », *op. cit.*, p. 162.

[26] Il faut aussi signaler que selon les « Statuta Sabaudiae » promulgués par Amédée VIII en 1430, les conseillers ont l'interdiction de recevoir des épices ou des gratifications (Marie José de Savoie, *op. cit*, p. 26).

[27] Jacqueline Boucher, « L'alimentation en milieu de cour… », *op. cit*, pp. 164-165.

Pendant leur séjour lyonnais, les ambassadeurs reçoivent d'ailleurs la visite des joueurs de trompette du roi de France et du duc de Bourbon venus les divertir et leur rendre hommage.[28] Les émissaires convient aussi un bateleur afin d'offrir à leurs invités, en sus d'une bonne et abondante nourriture, des amusements pendant les repas. Ces divertissements, appelés « entremets »,[29] avaient généralement lieu entre un plat et l'autre. Les deux joueurs de trompette de la délégation savoyarde ne sont toutefois pas restés inactifs et semblent même avoir abusé de leurs instruments, puisque Antoine de Lyon enregistre des frais de réparation pour deux trompettes cassées.

Outre la compagnie des musiciens, les ambassadeurs s'adjoignent celle de « filles communes »[30] à qui ils offrent du vin. Antoine de Lyon précise que cette dépense est ordonnée par « monseigneur le maréchal ». Le texte n'indique pas si les prostituées ont été reçues au couvent des Célestins ou si les diplomates se sont rendus aux étuves de la Pêcherie, haut lieu de la prostitution lyonnaise qui accueille une clientèle d'un niveau social nettement plus élevé que le *prostibulum*[31] public.

Aumônes et liturgie

Dans cette atmosphère de fête, les ambassadeurs n'oublient pas leur devoir de bons chrétiens. Ainsi, ils font l'aumône[32] aux nécessiteux trois jours par semaine[33] pendant leur séjour. À nouveau, Antoine de

---

[28] AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 85, 1439-1440, fol. 170v et 171r.

[29] Max BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris, Ch. Delagrave, 1907, pp. 164-165.

[30] On trouve aussi des prostituées dans le texte des dépenses pour la campagne de conquête du royaume de Naples d'Amédée VI en 1382-1383 ; en effet, la présence des filles de joie est habituelle en contexte militaire (Stanislao CORDERO DI PAMPARATO, « La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie (1382-1383) », dans *Revue savoisienne*, 43 (1902), p. 252.

[31] Jacques ROSSIAUD, *La prostitution médiévale*, Paris, Flammarion, 1988, p. 53. Les étuves étaient beaucoup plus onéreuses que le *prostibulum*, mais n'étaient pas soumises aux visites et les filles y étaient plus jeunes.

[32] Humbert le Bâtard fait l'aumône à deux Augustins et à un pauvre homme pendant son voyage vers Constance (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 60, 1413-1414, fol. 202v).

[33] À la cour de Savoie, les aumônes étaient conférées le mardi, le jeudi et le dimanche. Le plus souvent, les pauvres recevaient du pain et du vin (Max BRUCHET, *op. cit.*, pp. 204, 388, 546, 559).

Lyon tient une comptabilité très précise et dénombre « 7034 pauvres ». Comme précédemment pour le calcul des invités, le clerc donne le nombre d'aumônes distribuées et non celui des pauvres effectifs qui ont reçu un don. Le texte n'indique ni la nature ni le montant des dons ; on peut toutefois supposer que si l'obole avait été versée en argent comptant, Antoine en aurait pris note. Il faut donc envisager une aide en nature ; cela pourrait expliquer la grande quantité de blé et de vin consommée pendant ces vingt jours. Donner l'aumône fait partie intégrante de la vie médiévale. Les monastères et les chapitres pratiquent l'assistance aux pauvres sur une large échelle, sous la forme de distributions collectives de nourriture. Dès le XIIIe siècle, les grands personnages font de même dans leurs aumôneries. Au XIVe siècle par exemple, celle des papes d'Avignon offrait quotidiennement une ration de pain à plusieurs centaines – et même plusieurs milliers à certaines époques – d'affamés et servait des repas complets à plusieurs dizaines d'autres.[34]

Être en mission à l'étranger n'empêche en général pas les ambassadeurs de suivre le service divin. Ces derniers emmènent avec eux un chapelain[35] ou se contentent d'entendre la messe d'un ecclésiastique trouvé sur le parcours.[36] Cette information n'apparaît pas dans le texte de 1439, mais on peut supposer que, logés chez les Célestins, les ambassadeurs n'ont aucun mal à assister à l'office s'ils le désirent.

Fin du séjour et retour à Thonon

Les frais occasionnés lors de ce séjour ont largement dépassé la somme dont disposaient les ambassadeurs. Antoine doit rester à Lyon treize jours après le départ des émissaires, pour attendre l'arrivée des fonds

---

[34] *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, sous la dir. d'André VAUCHEZ, vol. 1, Paris, Cerf, 1997, p. 151.

[35] Lors du voyage d'Annabelle d'Écosse – fiancée de Louis de Savoie – d'Édimbourg à Thonon, le chapelain célèbre régulièrement la messe (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 93, 1445-1446, fol. 375r, 378v, 379r, 382r, 382v, 383r).

[36] C'est le cas d'Humbert le Bâtard qui, durant son voyage pour Constance, entend la messe d'un chapelain et d'un frère mineur (AST, SR, cam. Savoia, inv. 16, reg. 60, 1413-1414, fol. 202v, 203r-204v).

nécessaires au règlement des dépenses impayées.[37] Ce qui ne semble au départ qu'un léger contretemps va s'avérer le début d'un pénible parcours. Antoine retourne à Thonon afin de rendre compte de la dépense effectuée à Lyon par les ambassadeurs, mais surtout pour recevoir la somme à rembourser. Il lui faut attendre vingt-quatre jours avant d'obtenir l'accord du trésorier Guiot Collon. Il repart alors vers Bourg-en-Bresse pour que le clerc du trésorier lui verse la somme tant attendue. Malheureusement, le clerc est introuvable ; Antoine le cherche pendant quinze jours dans les villes des alentours. Lorsque finalement le clerc revient à Bourg-en-Bresse, celui-ci refuse de verser la somme à Antoine, affirmant que Guiot Collon venait d'être démis de ses fonctions de trésorier et que toute dépense devait désormais être acceptée par son remplaçant. Force est donc à Antoine de retourner à Lyon, car il a promis aux créanciers des ambassadeurs « la foys et serement de son corps » de rester aux « arrest et hostages ». Il attend donc encore six semaines et demie qu'on veuille bien le « délivrer ». Cette attente ne lui est guère bénéfique car il tombe malade et verse 10 florins pour différents médicaments qu'on lui prescrit pour « les quartaines[38] et aultres maladies qu'il a heu ». Le texte ne dit rien de plus du périple d'Antoine, si ce n'est qu'il lui faut trois jours pour rentrer de Pont-d'Ain à Thonon et qu'il reçoit le 10 décembre 1439 le remboursement des frais occasionnés pendant sa détention.

Le récit de ce séjour mouvementé a permis de partager la vie quotidienne d'ambassadeurs savoyards et de leur suite lors d'un séjour à l'étranger. Derrière les anecdotes les plus anodines, se dessine un cérémonial que tout haut dignitaire – d'autant plus s'il représente un grand seigneur – se doit de respecter. Les ambassadeurs montrent, dans le faste des repas et des fêtes qu'ils organisent, la puissance et la richesse de leur souverain. Le nombre important des invités, pour un

---

[37] Cette pratique est courante : par exemple, en 1344, le dépensier du duc de Bourgogne Eudes IV doit rester plusieurs jours à Cahors après le départ du convoi du duc afin d'attendre l'argent des trésoriers pour régler les impayés (Henri DUBOIS, « Un voyage princier au XIVe siècle (1344) », dans *Voyages et voyageurs au Moyen Âge*, Actes du XXVIe Congrès de la Société des historiens Médiévistes de l'enseignement Supérieur Public, Limoges-Aubazine, mai 1995, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 86).

[38] Fièvres quartes : fièvres intermittentes dans lesquelles les accès reviennent le 4e jour (spécialement dans une forme de paludisme).

séjour somme toute restreint, de même que la variété et l'abondance des mets offerts, reflètent la grandeur et la munificence du duc de Savoie. La présence des ménestrels et des joueurs de trompettes – sans nul doute revêtus d'une livrée aux armes savoyardes – fait aussi partie intégrante de ce déploiement d'apparat qui doit laisser dans les mémoires des convives un souvenir éclatant. Il en va de même pour les aumônes délivrées pendant le séjour lyonnais des émissaires. Parallèlement à ce faste, on découvre les mandataires savoyards aux prises avec les problèmes matériels du quotidien : se loger, se chauffer, se nourrir, organiser des réceptions et se soigner. C'est bien évidemment le personnel accompagnant, et non les ambassadeurs, qui veille à cet aspect du séjour et qui affronte l'une des principales difficultés des voyages médiévaux : le transfert de fonds.